

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: FF/02/21/0008

Vu l'Arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Vu l'Arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;

Vu l'Arrêté N° 2007/3475/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Le Diplôme de **Licence** (Premier Cycle LMD)

est décerné à **Simon Pierre CAMARA**, Matricule: 173020065

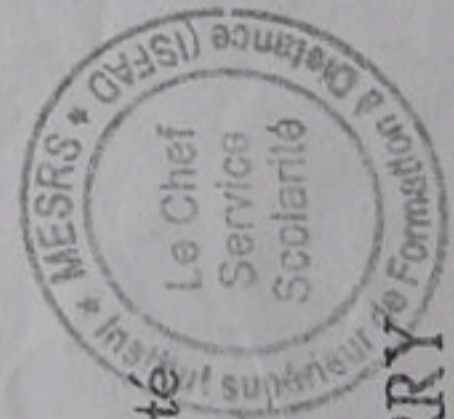
Né(e) en 1987 à Guéckédou (Guinée), de Joseph Tolo et de Catherine Hawa TRAORE. Nationalité: Guinéenne

Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de Licence Droit avec la Mention: **Bien**

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de Licencié en **Droit.**

Le Chef Service Scolarité

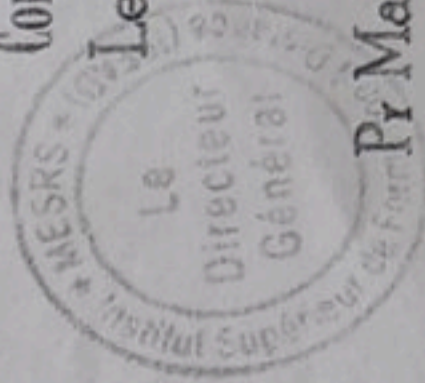
Mamadou Saliou BARRY



Conakry, le 11 mars 2021

Le Directeur Général

Pr Mamadou Saliou DIALLO



Copie Certifiée
Conforme à l'Original
Ckry Le: 29/10/21